



Recyclage

SSIAP 3



Objectif :

Répondre à l'obligation de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif au maintien des connaissances des chefs de service de sécurité incendie SSIAP 3.

Public :

Chefs de service de sécurité incendie devant se soumettre à un recyclage triennal.

Prérequis :

- Être titulaire du diplôme SSIAP 3.
- Justifier d'une activité d'au moins 1607 heures dans la fonction sur les 36 derniers mois.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Pédagogie :

Exposé didactique avec PPT

Démonstration

Mise en situation

Effectif et durée et Prix:

Le nombre de participants à la formation est fixé à 12 personnes maximum par session.

Formation : 21h

Prix : **Sur devis.**

Lieu de formation. contact:

2C, avenue de l'Energie 67800 BISCHHEIM

formation.securite67@gmail.com

Tel : **0607842200 / 0388475984**

Répond aux normes d'accessibilités PH

Référent Handicap : **Nolin Thierry**

Nous contacter pour tous renseignements.



Intervenant :

Formateur expérimenté et spécialiste dans le domaine.

Modalités d'évaluation des acquis de la formation :

Evaluation au cours de la formation

Validation

Attestation de recyclage SSIAP3

Recyclage tous les 3 ans

Programme de formation

Réglementation 4h

- Évolution des textes réglementaires.

Notions de Droit Civil et Pénal 2h

- Les codes civil et pénal.

Fonction Maintenance 2h

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité.

Etudes de Cas 5h

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant.

L'Accessibilité des Personnes Handicapées 2h

- Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application.

Analyse des Risques 4h

- Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels.
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux.

Moyens de Secours 2h

- Évolution des textes réglementaires.